

Commission permanente du 24 février 2017

La Région Grand Est consacre 1,5 M€ à l'Accompagnement des Créateurs et Repreneurs d'Entreprises - NACRE

La Commission permanente du Conseil régional du Grand Est de ce vendredi 24 février 2017, placée sous la présidence de Philippe Richert, a consacré plus d'1,5 M€ pour soutenir l'entrepreneuriat du Grand Est dans le cadre du transfert de compétence au 1^{er} janvier 2017 du dispositif NACRE « Nouvel Accompagnement aux Créateurs et Repreneurs d'Entreprise ». Cette enveloppe a pour objectif d'assurer la continuité des parcours d'accompagnement des bénéficiaires de NACRE sur le premier semestre 2017.

La Région Grand Est a pour objectif de refondre sa politique d'accompagnement à la création et à la reprise afin de faire émerger un dispositif d'accompagnement de qualité, personnalisé et coordonné à compter du 1^{er} juillet en intégrant ce transfert.

Le dispositif NACRE, géré jusqu'au 31 décembre 2016 par l'Etat, propose un accompagnement renforcé et individualisé aux personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion. Selon les termes de la loi NOTRE, la Région dispose depuis le 1^{er} janvier 2017 de la compétence pour financer des actions de conseil et d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise.

Le dispositif NACRE s'articule autour de trois phases destinées à l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise :

- phase 1 : aide à la finalisation du projet,
- phase 2 : structuration financière, intermédiation bancaire et appui pour la demande de prêt NACRE,
- phase 3 : appui au développement de l'entreprise post-crédation.

Cette offre d'accompagnement est couplée à une possibilité de financement dont la ressource est apportée par la Caisse des Dépôts sur fonds d'épargne privée. Le coût de l'accompagnement est totalement pris en charge par la Région et est donc gratuit pour les porteurs de projet. Les créateurs accompagnés peuvent bénéficier d'un prêt à taux zéro NACRE, obligatoirement couplé à un prêt complémentaire d'un montant au moins équivalent.

Sur le territoire du Grand Est, plus de 1 400 bénéficiaires ont été accompagnés en 2015 auxquels s'ajoutent spécifiquement 720 nouveaux bénéficiaires en 2016 accompagnés par 68 opérateurs. **Afin d'assurer une continuité, la Région met en place un dispositif de transition basé sur le dispositif NACRE permettant le financement spécifique de plus de 315 nouvelles phases d'accompagnement.**

CONTACTS
PRESSE

Gaëlle Tortil-Texier
06 78 79 93 36/03 88 15 69 84
Service presse
03 87 61 68 51
presse@grandest.fr
gaelle.tortil-texier@grandest.fr